



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-254

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-18-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2026-128 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de CAMIERS (Pas-de-Calais) (3 pages)

Page 3

ARRETE DOS-GRHH-2026-128
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE DE CAMIERS (PAS-DE-CALAIS)

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-154 du 08 décembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Camiers du 20 mars 2026 proclamant Monsieur Gaston CALLEWAERT maire de la commune de Camiers ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Camiers du 07 avril 2026, désignant Madame Viviane LEFEVRE en qualité de représentante du maire de Camiers au sein du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois du 30 avril 2026, désignant Monsieur Gaston CALLEWAERT pour la représenter au sein du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers ;

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-128)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Viviane LEFEVRE, représentante du maire de la commune siège de l'établissement ;
- Messieurs Gaston CALLEWAERT et Daniel FASQUELLE, représentants de la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;
- Madame Blandine DRAIN, représentante du conseil départemental du Pas-de-Calais, et un(e) représentant(e) du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais en attente de désignation ;

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Morgane FATH et Madame le docteur Juliette DEVEMY, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Bérangère DELAIRE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Ludovic CORNET et Monsieur Eric NAVET, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Gérard GOBERT et Monsieur Michel LEFEVRE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Marie KRAJEWSKI, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Romain GABET (union départementale des associations familiales (UDAF) du Pas-de-Calais), représentant des usagers désigné par le préfet du Pas-de-Calais, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Pas-de-Calais.